
Opération Aide à l'arrachage de thuyas, cyprès, lauriers, et promotion des haies diversifiées

Cap Val de Saône

Ruelle de Richebourg

Bp 80055

21130 Auxonne

[Voir le site internet](#)

Claire Cao Peska

avds.preventiondechets@orange.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

Auteur :



CONTEXTE

Les Communautés de communes Auxonne Val de Saône et Rives de Saône se situent en Côte-d'Or avec une typologie d'habitat rural / mixte.

Le diagnostic du PLP a fait ressortir des ratios élevés de déchets verts collectés en déchèterie (97kg/habitant en 2014 contre une moyenne de 70KG dans le département). En 2014, les Communautés de Communes Auxonne-Val de Saône et Rives de Saône ont collecté un total de 3606 tonnes de déchets verts dans leurs déchèteries. Empiriquement, les gardiens de déchèteries constatent qu'une grande partie des déchets verts apportés sont des tailles de haies de thuyas. Et à traverser certains villages, on ne voit qu'une succession monotone de haies de thuyas, cyprès et lauriers.

Une réflexion sur les moyens de réduire ce type de déchets verts a été menée dès le début du PLP. Les déchets de tailles de thuyas sont difficilement valorisables en compost ou paillage, aussi il est difficile de promouvoir ces gestes de prévention et l'idée a émergé d'encourager à arracher ces haies pour les remplacer par des haies diversifiées, haies vives de feuillus dont les tailles sont valorisables au jardin.

Après plusieurs scénarios pour monter l'opération, il a été décidé de proposer une aide financière aux particuliers qui veulent arracher leurs haies. Cette aide finance un pourcentage du coût de l'arrachage effectué par un professionnel, ou bien un pourcentage du coût de la location de matériel pour arracher, ou bien (pour une seule communauté de communes) la mise à disposition d'une benne de déchets verts devant le domicile du particulier pour qu'il y dépose sa haie arrachée.

En complément, il est proposé un bon d'achat pour se procurer des plants de haie vive chez un pépiniériste :

- aux personnes qui ont arraché leur haie
- aux personnes qui viennent de faire construire leur maison et n'ont pas encore planté de haie

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Faire arracher un total de 2 KM de haies de thuyas, cyprès et lauriers, et les faire remplacer par de la haie vive
- Communiquer sur le choix des essences lors de la plantation ou du remplacement d'une haie afin d'encourager les essences diversifiées, peu génératrices de déchets verts ou bien de déchets verts valorisables au jardin.

Résultats quantitatifs

En août 2016, soit à mi-chemin de l'opération :

- 26 personnes ont pris part à l'opération pour arracher leur haie (19 de thuyas, 5 de cyprès, 2 de lauriers).
- 900 mètres de haies à croissance rapide ont ainsi été arrachés.
- 20 bons d'achats pour de la haie vive ont été donnés, dont 3 aux "nouvelles constructions".

Résultats qualitatifs

L'opération d'aide à l'arrachage a permis de faire un coup de communication et d'attirer l'attention des habitants sur la question des haies, de leur entretien, des déchets verts.

MISE EN OEUVRE

Planning

1er semestre 2015 :

- Réflexion sur les modalités de l'opération.
- Contact avec des entreprises d'espaces verts pour se renseigner sur les coûts moyens d'arrachage.
- Contacts avec des pépiniéristes et magasins locaux proposant des plants de haies.
- Recherches bibliographiques sur les essences diversifiées de haie à proposer.
- Détermination des modalités de l'opération, des aides proposées et rédaction d'un dossier de participation.

Automne 2015 :

- Lancement de la communication et mise à disposition des dossiers au public pour participer à l'opération.

L'opération de subvention court jusqu'à fin 2016

Moyens humains

Chargée de mission PLP : 20 jours (réflexion sur l'opération, mise en place partenariats, rédaction des documents, communication, traitement des demandes)

Elus : 7 jours (réflexion sur l'opération, rencontre des partenaires, communication)

Agents de l'équipe projet : 8 jours (réflexion sur l'opération, traitement des demandes)

Moyens financiers

Chaque collectivité a prévu pour l'opération arrachage de haie une enveloppe de 10 000 euros de subvention aux particuliers.

Chaque collectivité a prévu pour l'opération promotion des haies diversifiées une enveloppe de 3 000 euros de bons d'achat de haies vives.

En août 2016, seuls 5000 euros du budget prévu ont été dépensés.

Partenaires mobilisés

Pépiniéristes et jardinerie locales pour la fourniture des plants de haies vives

Entreprises d'entretien des espaces verts et UNEP (Union Nationale des Entreprises du Paysage) pour la réflexion sur l'opération

Trésor public pour le montage financier

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

L'opération est reproductible sur d'autres territoires, mais elle implique un temps certain de réflexion et construction, afin d'être adaptée aux procédures de la collectivité (notamment pour pouvoir proposer une aide financière aux habitants) et au contexte local. Elle peut cibler uniquement les thuyas, ou être élargie à d'autres essences présentant les mêmes "problématiques".

Difficultés rencontrées

Cette opération d'aide à l'arrachage est inédite. Toutes les collectivités sont aujourd'hui confrontées à des apports importants de déchets verts, notamment de tailles de haies à croissance rapide, mais aucune action d'aide à l'arrachage n'a à ce jour été entreprise.

Des actions de promotion et de réimplantation de la haie vive ont été menées par d'autres collectivités, mais aucune ne prenait en compte le fait d'arracher et remplacer les haies exotiques ou sans valeur pour la biodiversité locale.

Le principe d'abattre ou d'arracher la haie consiste à prévenir, sur le long terme, les apports de déchets verts et tailles de haies à croissance rapide. Le problème est ainsi « pris à la racine ».

Recommandations éventuelles

- Au-delà de l'objectif de faire arracher tant de mètres linéaires de haies, l'objectif premier est de communiquer et marquer les esprits sur les choix de plantation de haies. La communication est donc primordiale, il faut bien travailler les messages à faire passer avec l'opération.

- Rencontrer les entreprises d'espaces verts du territoire afin de préparer le terrain de l'opération avec elles (même si certaines peuvent être réticentes à l'idée car craignent que les particuliers remplacent les haies par des murs et ne les sollicitent plus), voir si elles sont membres de groupements professionnels représentant leurs intérêts.

- Lancer l'opération à une période de l'année propice aux travaux d'arrachage (printemps/été)

- Se renseigner sur les essences locales de haies de votre région, avoir de la documentation à fournir aux particuliers qui sont en recherche d'essences diversifiées à planter.

- Fournir une liste avec les coordonnées d'entreprises locales pouvant aider les particuliers à effectuer les travaux d'arrachage.

- Trouver un système d'aide qui soit assez incitatif pour pousser les particuliers à franchir le cap d'arracher leur haie.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | DECHETERIE | MENAGE | ADMINISTRATION PUBLIQUE | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Frédéric JAN

frederic.jan@ademe.fr

Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté